



## PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

### ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS OU INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS

établir une demande en 1 exemplaire

**DÉPARTEMENT :**

Enseignement public

Enseignement privé

**ANNÉE SCOLAIRE** /

DEMANDEUR	
NOM D'USAGE :	NOM DE FAMILLE :
Prénom :	Date de naissance : / /
	Lieu de naissance :
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Pacsé(e) le :	<input type="checkbox"/> Marié(e) le : <input type="checkbox"/> Divorcé(e) le :
Adresse :	Code postal et ville :
N° INSEE :	Grade :
Lieu d'exercice :	Ville :
Retraité : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Ancienne affectation :
INTITULE BANCAIRE	
IBAN :	

IDENTIFICATION DE L'ENFANT HANDICAPE		
NOM	Prénom	date de naissance

**N° TIERS CHORUS** (réservé à l'administration) | |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE		
Date du début	Date de la fin	Taux d'invalidité
/ /	/ /	%

(pièces à fournir voir au verso)	RESERVE A LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
<p>Je déclare sur l'honneur que l'enfant :</p> <p>est à ma charge au sens des prestations familiales, qu'il n'est pas placé en internat dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale par l'Etat, par l'assurance maladie ou par l'aide sociale, des soins, des frais de scolarité et d'internat, et que je ne perçois ni l'allocation compensatrice, ni l'allocation aux adultes handicapés.</p> <p>A _____, le _____</p> <p>Signature de l'intéressé(e) Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"</p>	<p>Cachet et signature de l'autorité administrative</p> <p>Le directeur académique des services de l'éducation nationale</p>

## DOSSIER À CONSTITUER À CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE

- Photocopie **lisible** du livret de famille régulièrement tenu à jour ; **à fournir à chaque renouvellement de dossier lorsque l'enfant ne porte pas le même nom que le demandeur**;
- Photocopie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation de corps devenu définitif, faisant apparaître à qui est confiée la garde de l'enfant ;
- Bulletin de salaire faisant apparaître l'affectation du demandeur pour l'année scolaire en cours ; à défaut une copie du procès verbal d'installation ;
- Notification d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) attribuant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ; \*
- Attestation de scolarité précisant le régime de l'élève (externe, demi-pensionnaire, interne) ;
- Une attestation de retour au foyer **pour les enfants placés en internat** ;
- Une attestation de l'employeur du conjoint, faisant apparaître, suivant le cas, le non versement de toute aide comparable ou le montant des avantages qui pourraient lui être servis pour le même objet. Si le conjoint se trouve dans l'impossibilité d'exercer son activité professionnelle habituelle, l'agent est invité à produire auprès du service gestionnaire de la prestation tout justificatif utile à l'appréciation de cette situation ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) **faisant apparaître dans tous les cas les nom et prénoms du demandeur ; en cas de compte joint, les 2 prénoms doivent impérativement figurer sur le RIB**

**Demande d'allocation à faire parvenir à la direction académique des services de l'éducation nationale concernée, pour les premier et second degrés, selon le calendrier fixé par la direction académique des services de l'éducation nationale.**

**\* En cas de suspension concernant le renouvellement de l'AEEH, il est impératif de renvoyer néanmoins l'ensemble du dossier, la date du dépôt du dossier constituant le point de départ de la mise en paiement de la prestation d'action sociale pour enfants handicapés.**